Imprimer

JOP 2024: l'héritage en ligne de mire

Image

Les Jeux olympiques Paris 2024 seront des Jeux utiles. L’accent est mis sur l’héritage, matériel et immatériel, que l’événement laissera à la population du Grand Paris. La reconversion des Villages olympique et des médias est ainsi prévue dès leur conception.

C’est l’un des principes-phares de l’Agenda olympique 2020, repris dans la candidature de Paris 2024: l’héritage des JO doit répondre aux besoins à long terme de la population.

Des équipements nécessaires

En matière d’équipements sportifs, les organisateurs rappellent que 95% des sites qui seront mobilisés sont existants ou temporaires, et soulignent l’utilité des autres.

Ainsi, la Paris Arena II, salle multifonctionnelle prévue indépendamment du résultat de la candidature, répond à un besoin identifié de long terme en matière de salle de capacité intermédiaire (8.000 personnes) à Paris.

Le Centre aquatique de Saint-Denis, seul site permanent à être construit spécifiquement pour les Jeux, apportera un "formidable héritage pour le territoire le plus jeune et le plus cosmopolite de France", précise le dossier de candidature. Avec sa capacité d’accueillir jusqu’à 2 500 spectateurs et ses deux bassins de 50 mètres, il répond non seulement aux besoins de la Fédération française de natation pour l’organisation de compétitions, mais aussi à ceux des habitants : le nombre de piscines dans le département est inférieur à la moyenne nationale, avec 0,55 bassin/10 000 habitants, selon les chiffres du département, contre 0,94 au niveau national.

Autre élément d’héritage, un pôle handisport et un pôle espoir paralympique seront créés au Bourget à destination des jeunes athlètes paralympiques, sur le site de compétition du badminton. Ce site permettra également l’organisation de diverses manifestations à destination des personnes en situation de handicap, vivant en région Ile-de-France.

Enfin, "le concept pour les sites d’entraînement garantit un héritage extraordinaire pour la pratique sportive locale, en particulier en Seine-Saint-Denis, avec une enveloppe de 100 millions d’euros sécurisée pour créer ou rénover les équipements sportifs de proximité", souligne le dossier de candidature.

Des villages réversibles

A Dugny (Seine-Saint-Denis), le Village des médias de 4 000 chambres doit devenir un nouveau quartier de 1 300 à 1 500 logements, annoncent les élus locaux, évoquant “le besoin de rééquilibrer l’offre avec des logements en accession” dans une commune qui compte 71,9% de logements sociaux. La construction d’une passerelle entre Dugny et Le Bourget “va permettre de rompre la fracture de l’A1”, explique également Séverine Levé, première adjointe au maire de Dugny et vice-présidente du territoire Paris Terres d’Envol, déléguée aux Jeux de 2024.

Quant au Village olympique, "ce n’est pas un projet hors-sol mais un véritable projet de territoire, un futur quartier mixte, avec des activités et des équipements publics", insiste le président de Plaine Commune, Patrick Braouezec. Un écoquartier était prévu sur l'Ile-Saint-Denis mais l'effet JO en élargit le périmètre sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen, et mobilise de nombreux acteurs désireux de faire de cette vitrine médiatique une réalisation exemplaire en termes d'innovation et de qualité environnementale. Après les JO ; il doit être reconverti en 2 200 logements familiaux (dont 30% de logements sociaux), 900 logements étudiants et 100 000 m^2 de bureaux.

Un héritage immatériel

Au-delà de cet héritage physique, l'ensemble des acteurs souligne également l'importance de l'"héritage immatériel" d'un tel événement : "moment de partage, aventure humaine". Les Jeux font, par exemple, évoluer le regard sur le handicap et, de manière plus générale, génèrent une « dynamique positive ».

Cet article fait partie du dossier **#JOP2024, projets et opportunités :** Retrouvez le dossier complet